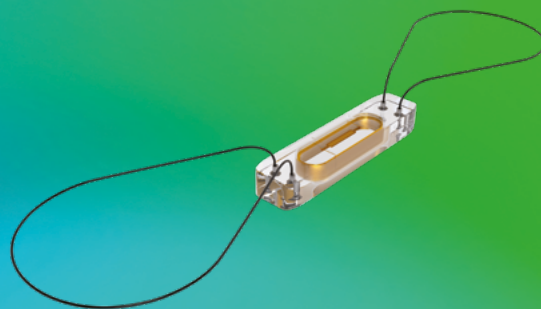


2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™



Le remboursement du capteur de pression dans l'artère pulmonaire avec le système CardioMEMS™ se fait en général en deux étapes :

- 1) L'implantation en hospitalisation : remboursement selon SwissDRG
- 2) Le suivi en personne et/ou par télémedecine dans le secteur ambulatoire : remboursement selon TARDOC

1) IMPLANTATION:

Remboursement de l'hospitalisation selon SwissDRG 2026, version 15.0 (version de tarification)¹

L'implantation du capteur de pression CardioMEMS™ mène dans le DRG F12B «Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression ou âge < 16 ans ».

Position SwissDRG

Remarque: Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le codage des diagnostics² et des procédures³ doit être adapté à chaque cas individuellement.

SwissDRG, version 15.0. Version de tarification dans des hôpitaux de soins aigus (extrait)									
Swiss-DRG	Désignation	Cost-weight	Durée Moyenne de séjour	Borne inférieure de durée de séjour		Borne supérieure de durée de séjour		Revenu avec un baserate* de CHF 9'647.-	Low-outliers ** re-venu avec un baserate de CHF 9'647.-
				1er jour avec réduction	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément	Cost-weight/jour		
F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression ou âge < 16 ans	2,157	3,9	1	0,478	10	0,127	CHF 20'808	CHF 16'197

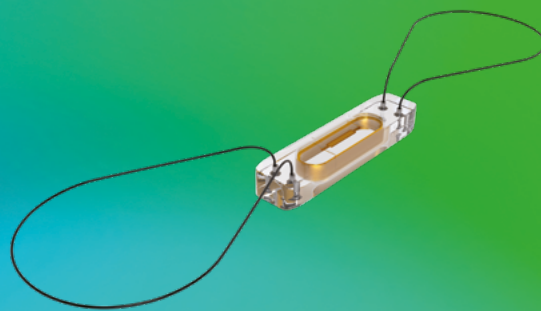
* Revenus SwissDRG, calculés avec un baserate fictif 2026 de CHF 9'647.-⁴. Le baserate est négocié chaque année entre les partenaires tarifaires et peut varier d'un hôpital à l'autre et d'une assurance à l'autre.

** Les «low-outliers» sont des cas dont la durée de séjour se situe en-dessous de la borne inférieure de durée de séjour. Le remboursement complet pour le F12B peut être facturé, si le patient séjourne entre 2 et 9 jours à l'hôpital. Si un patient devait quitter l'hôpital plus tôt (dans ce cas) seulement après une nuit, il faut calculer avec une réduction d'environ CHF 4'600.- par jour. Si au contraire le patient séjourne plus longtemps que 9 jours, l'hôpital pourra alors facturer environ CHF 1'220.- par jour en plus.

2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™



Codes CHOP 2026

Code CHOP	Texte du code CHOP	Exemple d'implant Abbott	No d'article
39.D1.11	Implantation d'un capteur de pression dans l'artère pulmonaire	CardioMEMS™ HF System	CM2000
39.D1.21	Enlèvement d'un capteur de pression de l'artère pulmonaire	CardioMEMS™ HF System	CM2000

Exemple de calcul du revenu

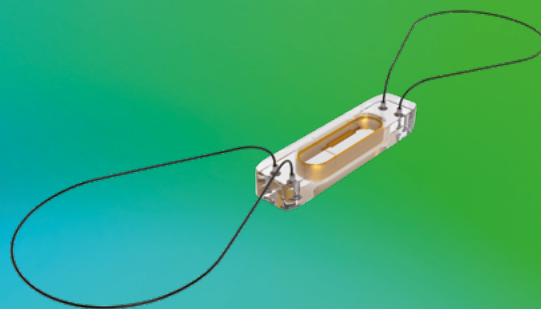
Implantation d'un capteur de pression dans l'artère pulmonaire en cas d'insuffisance cardiaque

Code	Texte	DRG	Texte	Cost-weight
<i>Diagnostic principal (CIM-10 GM 2024)</i>				
I50.13	Insuffisance cardiaque gauche: Avec symptôme en cas d'effort léger (Stade NYHA III)	F12B	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre ou implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde ou d'un capteur de pression ou âge < 16 ans	2,157
<i>Procédure (CHOP 2026)</i>				
39.D1.11	Implantation d'un capteur de pression dans l'artère pulmonaire	Avec un baserate de CHF 9'647.-, le revenu total est de CHF 20'808.-		

2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™



2) SUIVI:

Remboursement en ambulatoire selon TARDOC⁵

Position	Description	Application	Durée / Temps	Points tarifaires (PT)	Total PT PM + PIP
TK.30.0200	Consultation télémétrique et évaluation des données d'un appareil cardiaque implantable et/ou des données lors d'un incident, par période de 1 min	Consultation et analyse des données CardioMEMS™. Attention : cette prestation ne peut être facturée que 4 fois au maximum. Ce n'est que dans des cas exceptionnels (documentés) que cette prestation peut être facturée 2 fois supplémentaires. Règle: total au maximum 30 minutes par an	par 1 min.	PM 2.11 PIP 1.73	3.84
TK.00.0160	Electrocardiogramme de longue durée (ECG), Holter, moins de 48 heures, interprétation	CardioMEMS™ HF System	Par: 30 min.	PM 63.39 PIP 51.83	101.39
	Les coûts de l'unité patient du système CardioMEMS™ (transmetteur / no de produit Abbott CM1100) sont facturables au prix d'achat selon la règle IG-26 de TARDOC- La définition générale AD-7 (après déduction des rabais) est applicable.				

Jusqu'à présent, Santésuisse recommandait dans ses FAQ que les transmetteurs utilisés dans le cadre de la surveillance télémédicale des implants rythmologiques cardiologiques soient facturés selon l'interprétation générale IG-20 du TARMED. Comme l'IG-26 du catalogue TARDOC correspond à l'interprétation précédente, elle devrait pouvoir s'appliquer dans ce cas.

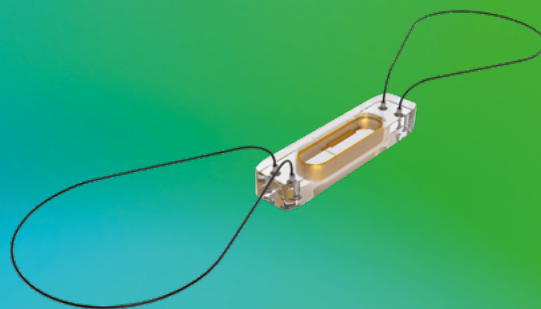
Pour l'évaluation des données, la position TK.00.0160 « ECG Electrocardiogramme de longue durée (ECG), Holter, moins de 48 heures, interprétation » pourrait être utilisée. Il s'agit d'une position par analogie, qui peut toutefois être remise en question par les assureurs. C'est pour cette raison que le temps de travail correspondant doit être documenté.

Il est recommandé d'obtenir au préalable une garantie de prise en charge auprès de l'assureur.

2026

CODAGE ET REMBOURSEMENT

CAPTEUR DE PRESSION DANS L'ARTÈRE PULMONAIRE – CARDIOMEMS™



Références:

- 1) SwissDRG V15.0, Version de tarification (2026/2026), SwissDRG AG, Berne :
<https://www.swissdrg.org/fr/somatique-aigue/systeme-swissdrg-1502026/catalogue-des-forfaits-par-cas>
- 2) Codages des diagnostics: CIM-10-GM 2024, Office Fédéral de la Statistique, Neuchâtel :
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/nomenclatures/medkk/instruments-codage-medical.assetdetail.32686249.html>
- 3) Codage des procédures: Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP) 2026, Office Fédéral de la Statistique, Neuchâtel :
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/nomenclatures/medkk/instruments-codage-medical.assetdetail.36016193.html>
- 4) Benchmarking tarifaire DRG 2026 de SantéServices :
https://tarife.santeservices.ch/assets/Uploads/tarifsuisse_BM-2026_DRG_f.pdf
- 5) Catalogue TARDOC, version 1.4c_251128_2, Valable à partir du 1.1.2026 :
https://oaat-otma.ch/fileadmin/redaktion/dokumente/FR/Gesamt-Tarifsystem/Vertraege_und_Anhaenge/Anhang_A2-Katalog_des_TARDOC_1.4c_FR.xlsx
- 6) Exportation du 28.11.2025, État : adopté par les partenaires tarifaires le 15 juillet 2025, approuvé par le Conseil fédéral le 5 novembre 2025 /
En cas de contradiction entre Excel et la base de données, la base de données est considérée comme la version maîtresse :
<https://tarifbrowser.oaat-otma.ch/katalog>
OTMA SA, Berne.

Abbott.com

Clause de non-responsabilité : Ce document et les renseignements qu'il contient sont fournis à titre d'information générale seulement et ne constituent pas des conseils juridiques, de remboursement, commerciaux, cliniques ou autres. De plus, il n'est pas destiné à constituer et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ni que le remboursement ou tout autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou maximiser le paiement par tout payeur. Abbott ne donne aucune garantie expresse ou implicite que la liste des codes et des récépés dans ce document soit complète ou exempte d'erreurs. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme des instructions pour sélectionner un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit l'adéquation de l'utilisation de tout code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement / remboursement incombe au client. Ceci inclut la responsabilité de l'exactitude et de la véracité du codage et de toutes les réclamations soumises aux payeurs tiers. De plus, le client doit noter que les lois, règlements et politiques de couverture sont complexes et fréquemment mis à jour ; par conséquent, le client doit vérifier souvent auprès de ses fournisseurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un spécialiste des finances, du codage ou du remboursement pour toute question concernant le codage, la facturation, le remboursement ou toute autre question afférente. Ce matériel ne reproduit les informations qu'à titre indicatif. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

Importante remarque : les présentes informations sur les DRG proviennent de tiers (OFS Office fédérale de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

ATTENTION : Produit(s) destiné(s) à être utilisé(s) par ou sous la direction d'un médecin. Avant toute utilisation, consultez le mode d'emploi fourni dans l'emballage du produit (si disponible) ou sur www.eifu.abbott pour obtenir des informations détaillées supplémentaires sur les indications, les contre-indications, les avertissements, les précautions et les événements indésirables.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement. Vérifiez toujours le statut réglementaire du dispositif dans votre région.

Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos peuvent être visionnées.

Archivage des données et des photographies par Abbott Medical.

Abbott Medical

Abbott AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

www.cardiovascular.abbott

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

© 2026 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2603780 v1.0